



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

DOSSIER DE PRESSE

Opération de Contrôle routier

L'action du gouvernement pour la sécurité routière est une mobilisation de chaque instant, en prenant des mesures fortes, mais aussi en assurant des contrôles réguliers par la présence de forces de l'ordre en nombre sur le terrain, ou encore par un travail de prévention et de sensibilisation.

Elle passe notamment par une prise en compte de l'accidentalité des deux-roues motorisées.

C'est dans ce cadre qu'un contrôle routier, auquel assistera M. Alain Thirion, Préfet de la Haute-Corse, sera mené :

**Vendredi 21 octobre 2016, à 9h
Rond point Station Total à Borgo (sortie 2X2 voies vers le Sud)**



Contact Presse

Marie-Dominique FORNESI - Service Communication
20401 BASTIA CEDEX 9 ☎ 04.95.34.51.63 / 06.80.38.45.01
marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr

Site Internet Départemental : <http://www.haute-corse.gouv.fr/>  @prefet2b

Bilan de l'accidentologie au 20/10/2016 : Augmentation du nombre de motards tués

Le nombre de tués sur les routes de Haute corse s'élève à 16 personnes, dans 16 accidents de la route : 9 motards, 6 VL, 1 vélo ; 3 femmes, 12 hommes, 1 enfant ; 5 accidents avec présence d'alcool impliquant les VL.

La sécurité routière est une priorité absolue pour les pouvoirs publics.

Les chiffres font apparaître que le nombre d'accidents et le nombre de tués sont en baisse par rapport au mois de septembre 2015 (respectivement 7 % et 33 %) ;

Cependant, il existe un point noir : Le nombre de motards tués est en nette augmentation par rapport à cette même année. 9 motards contre 5 l'an dernier sur la même période soit une hausse de 80 % .

Les causes des accidents mortels : des comportements inadaptés

L'analyse des accidents fait apparaître qu'il s'agit le plus souvent de deux types d'accidents :

- motards avec des grandes vitesses, inappropriées aux situations de conduite qui s'imposent à eux, qui quittent leur trajectoire pour percuter des obstacles latéraux ou frontaux (56%),
- Ils concernent également une population entre 16 et 51 ans (30 %) sous l'empire de l'alcool (31% du nombre de tués).
71 % des accidents mortels en VL se sont déroulés sous l'empire d'alcool, le week-end et au petit matin.

Les mesures pour y remédier

Des opérations de prévention

Depuis le début de l'année, deux journées de sensibilisation à la conduite préventive en moto ont été portées par l'EDSR. Ces actions tendaient à sensibiliser les motards locaux aux techniques préventives et aux techniques de gestion de situation d'urgence. Environ 80 motards ont participé à ces manifestations.

Par ailleurs, des messages de prévention et de sensibilisation, ont été portés lors des grands rassemblements de motards comme par exemple le Galéria Bike Bay.

En outre, des flyers avec des messages de prévention à l'attention spécifique des motards ont été élaborés en collaboration avec le CRIJ et ont été distribués en mai, à la sortie des ports de commerce.

Ces mêmes flyers seront distribués très bientôt, aux candidats du permis moto.

A moto ou à scooter, le port des gants devient obligatoire


Concernant la sécurité des motards, ces derniers seront sensibilisés dans les jours qui viennent au respect des dispositions du décret n°2016-1232 du 19 septembre 2016 lequel prévoit l'obligation pour les conducteurs et les passagers de motocyclette de porter des gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle lorsqu'ils circulent.

Cette modification de la réglementation s'imposera également aux candidats à l'épreuve circulation des permis moto dès l'entrée en vigueur du décret, le 20 novembre 2016.



Des actions de sensibilisation à la conduite sans alcool

Fort du constat fait précédemment, il a été mis en place, dans le cadre du PDASR, des actions de sensibilisation, animées par des associations telles que le CRIJ et la prévention routière.

 Une des actions emblématiques de cet été, a été de mettre en place des opérations SAM (celui qui conduit, ne boit pas), à différentes manifestations estivales de l'été.

Le bilan de ces actions semble être positif, en effet les jeunes abordés écoutent et jouent le jeu, déterminent un conducteur désigné qui au petit matin n'hésite pas à souffler dans l'éthylotest fourni, pour vérifier sa capacité à prendre la route. En parallèle une loterie a été mise en place pour valoriser le conducteur vertueux.

Ces opérations ont été menées en différents endroits, et à l'issue des nombreux festivals, qui ont eu lieu cet été, aucun accident mortels n'a été à déplorer.

Par ce travail de présence continue sur le terrain des lieux festifs, nous pouvons nous enorgueillir de n'avoir aucun accident mortel pour ce mois d'août, situation qui n'avait jamais été atteinte depuis 1998.

Des mesures répressives

Malheureusement, même si la prévention et la sensibilisation fonctionnent, certains continuent de prendre le volant dans des conditions d'alcoolémie élevée.

C'est pourquoi, les contrôles routiers ont été systématisés tant en zone police qu'en zone gendarmerie, à la sortie des festivals tels que Porto Latino, les nuits de la guitare de Patrimonio ou encore le festival de Calvi on the rock, en parallèle et en complément des contrôles routiers réguliers.

D'autres contrôles ont également été axés en direction des deux roues motorisées (tunnel de Bastia , 21 octobre).

Depuis le début de l'année et en comparaison avec 2015 sur la même période, les contrôles hebdomadaires ont permis de relever les infractions suivantes :

	2015	2016	Variation
nombre de dépistages d'alcoolémie	33 523	35 741	+ 6%
nombre d'alcoolémies positives	1048	782	- 25%
nombre de dépistages de stupéfiants	163	207	+ 27%
nombre de dépistage de stupéfiants positifs	137	135	- 1,50%
nombre de PV pour excès de vitesse	3 032	3 512	+ 16%
nombre de rétentions immédiates de permis	448	333	- 25%
nombre de rétentions suite à alcool	324	210	- 35%
nombre de rétentions suite à stupéfiants	38	27	- 29%
nombre de rétentions suite à excès de vitesse	100	168	+ 68%

Nombre total d'immobilisations administratives depuis le début de l'année :37

- 11 pour conduite sans permis,
- 12 pour conduite malgré une mesure judiciaire de suspension
- 3 en récidive de grande vitesse,
- 7 en récidive d'ivresse manifeste,
- 4 en récidive de conduite sous stupéfiants.

En conclusion, il doit être fait appel :

- à la responsabilité des jeunes conducteurs et de leurs parents, mais également à celle des gérants d'établissement de nuit, ou d'organisateur de soirées, pour endiguer ces phénomènes et tenter d'inverser cette courbe de mortalité,
- à la responsabilité de l'ensemble des conducteurs pour un meilleur partage de la route, celui qui conduit un deux-roues motorisé ayant 20 fois plus de risque d'être tué qu'un automobiliste,

Et enfin, sachant qu'il est plus risqué de rouler en 2 roues qu'en voitures, les motards doivent anticiper les erreurs des autres usagers de la route et être attentifs aux défauts inhérents à l'état du réseau routier en respectant les consignes de sécurité et en optant pour un équipement complet et adapté y compris sur les cours trajets.

